

Avis de vacance interne/externe

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SERVICES A LA POPULATION
Service équipements culturels et prestations matériels

Régisseur son / vidéo

Emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux

**Délai de rigueur au plus tard :
Lundi 24 Juin**

Missions du service équipements culturels et prestations matériels :

Le service a pour missions d'accueillir des manifestations culturelles et festives et d'intervenir sur le territoire Martinénois pour des événements nécessitant les compétences des techniciens du spectacle. Il assure également le prêt de matériel son et lumière aux associations Martinénoises.

Le planning des manifestations prévues à **L'HEURE BLEUE** et à **l'Espace culturel René Proby** s'organise sur la base de trois axes prioritaires : la programmation culturelle, les activités municipales en général et les demandes associatives.

Missions du poste:

Sous la responsabilité hiérarchique du régisseur général de **L'HEURE BLEUE**, le régisseur son et vidéo aura pour mission d'assurer les régies son et vidéo des spectacles et manifestations programmés à **L'HEURE BLEUE**, à **l'Espace culturel René Proby** ainsi que sur le territoire Martinénois.

Le régisseur son et vidéo conçoit et supervise la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite son et vidéo d'un spectacle ou d'un événement. Il coordonne des solutions techniques liées à sa spécialisation «sonorisation et vidéoprojection» en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles. Il travaille lors des spectacles en tant que responsable son/vidéo et s'assure de sa bonne diffusion et de ses effets.

Le régisseur son et vidéo exerce ses missions au sein d'une équipe de régisseurs spécialisés avec lesquels il partage la polyvalence lors des représentations. Il participe au bon fonctionnement de **L'HEURE BLEUE** et de **l'Espace culturel René Proby** dans la diversité de ses activités. Le régisseur son et vidéo doit être capable d'intégrer les priorités du service dans la gestion quotidienne de ses activités. L'agent peut être amené à intervenir, dans le cadre de ces missions de régisseur son et vidéo, à **L'HEURE BLEUE**, à **l'Espace culturel René Proby** ainsi que sur l'ensemble du territoire Martinénois.

Activités

Conduite des études techniques liées à la sonorisation et à la vidéo préalables à la réalisation, puis mise en œuvre, d'un spectacle ou d'un événement :

- Analyser les demandes et les besoins des organisateurs et des artistes et traduire la faisabilité de l'installation en lieu et place,
- Déterminer les conditions de mise en œuvre du matériel (système de diffusion et de vidéoprojection, micros, retours, consoles, ...) adaptées au lieu et au type de réalisation en conciliant les impératifs techniques et les objectifs artistiques,
- Suivre les fiches techniques relatives aux divers spectacles.

Régie son et vidéo des spectacles :

- Garantir et maîtriser la bonne méthodologie en matière de sonorisation et vidéo à l'Heure bleue et dans l'Espace culturel René Proby,
- Définir une scénographie adaptée aux exigences des artistes et organisateurs, en respectant le cadre budgétaire prévu,
- Définir les conditions d'installation du matériel de sonorisation et vidéo,
- Participer au montage / démontage du matériel de sonorisation et vidéo,
- Accompagner en régie son et vidéo les spectacles, les manifestations ville, les manifestations associatives,
- Garantir le respect de la législation en matière de diffusion sonore (pression acoustique) et de confort d'écoute du public.

Planification et organisation des installations de sonorisation et vidéo nécessaires :

- Prévenir et gérer les contraintes techniques liées au dispositif scénique par rapport au son et à la vidéo,
- Rechercher et coordonner les solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes, et aux fiches techniques des spectacles,
- Préparer du matériel, contrôler son fonctionnement, régler du matériel pendant la réalisation et les répétitions éventuelles,
- Lire ou établir des fiches techniques en lien avec la sonorisation et la vidéo,
- Mettre en œuvre du matériel son (enceintes, micros, retours) et du matériel vidéo (accroche, vidéoprojecteur, écran...),
- Vérifier la qualité technique, voire artistique, du son et de la vidéo, et mettre en place des réglages nécessaires,
- Mettre en conformité le matériel en cas de dysfonctionnement.

Participation à la vie du service :

- Mettre en place les différentes configurations techniques de L'HEURE BLEUE et l'Espace culturel René Proby : polyvalence technique dans l'installation et les configurations de L'HEURE BLEUE et de l'Espace culturel René Proby (mobilier, praticables, scène...)
- Alerter la hiérarchie sur les risques techniques particuliers inhérents à une installation ou à un spectacle.
- Assurer la gestion des matériels et des équipements L'HEURE BLEUE et l'Espace culturel René Proby : définition des besoins en matériels ou équipements liés à la sonorisation et vidéo, veille du stock de consommables, participation à la maintenance du matériel technique et à la petite maintenance des bâtiments.
- Assurer la gestion des prêts de matériels son, lumière, en lien avec le régisseur plateau et vidéo aux associations et services ville (planification, conventionnement...).
- Intervenir sur les commémorations et prises de parole de monsieur le Maire : montage, démontage du matériel technique, participation aux réunions de coordination et rédaction de comptes rendus.

Encadrement d'équipe :

- Superviser les techniciens, intermittents du spectacle, organiser et répartir les tâches, contrôler les installations assurées par leurs soins.

Relations avec le public :

- Accueillir, orienter et informer le public en lien avec les autres personnels du lieu,
- Veiller au confort d'écoute et de vision du public,
- Appliquer les consignes de sécurité et l'évacuation des lieux d'accueil en cas d'urgence à L'HEURE BLEUE et à l'Espace culturel René Proby.

L'ensemble des régisseurs du service peuvent être désignés en qualité régisseur principal pour une manifestation.

Dès lors, le régisseur principal d'une manifestation :

- est l'interlocuteur référent chargé du suivi de la manifestation, en lien avec l'organisateur,
- transmet les instructions aux régisseurs et intermittents,
- coordonne la mise en œuvre technique du spectacle,
- assure le lien avec l'agent de sécurité incendie (SSIAP1),
- dispose d'une vision globale de la manifestation (accueil public, sécurité, mise à disposition des badges, convention de mise à disposition des locaux...).

Compétences	
Savoir-faire	Connaissances
- Consoles sonorisation: M7CL, 01V096 Version 2 - Son analogique et numérique, de toute la chaîne électro-acoustique - Maîtrise de toute la chaîne de matériels nécessaire à la diffusion vidéoprojection (de la source au vidéoprojecteur) - Connaissance indispensable des outils informatiques : logiciel son (traitement, édition, conduite, enregistrement, montage multi-piste), environnement Macintosh Open Office (Writer, Calc, impress), Powerpoint, site internet - Chercher l'information et la mettre en application - Identifier les différentes composantes d'un problème en vue de la recherche de solutions	- Le monde du spectacle, les techniques scéniques - Fonctionnement de la collectivité: organisation, missions, circuits et procédures administratives, services municipaux et les partenaires de la ville - Règles de sécurité : électricité, incendie, accroches et levage, règles de travail en hauteur et habilitations - Maîtrise des savoirs techniques en électricité et électrotechnique, électronique - Maîtrise des normes sonores

Qualités essentielles à la tenue de l'emploi :

Être autonome, ponctuel, rigoureux et méthodique,
Établir une relation de confiance avec ses interlocuteurs,
Esprit d'équipe et qualités relationnelles, force de proposition,
Réagir sur une situation, prendre les initiatives nécessaires, s'adapter, anticiper, prendre les initiatives et réagir dans la gestion des accueils,
Éthique professionnelle, respect des obligations de discrétion et de confidentialité,
Adaptabilité au changement en terme de moyens, de fonctionnement, et d'équipe.

Conditions d'exercice :

Exigences requises : Permis B / habilitation électrique

Formation appréciée : Accrochage et levage / Autorisation de conduite d'une nacelle type 1A

Rythme de travail soutenu : le travail doit être effectué rapidement pour s'adapter aux rythmes de la réalisation.

L'emploi requiert une autonomie dans la conduite des activités et une capacité à assurer des responsabilités dans l'estimation des risques afin de garantir la sécurité.

Horaires et lieu de travail :

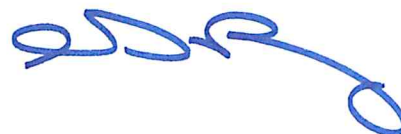
Le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15, soit 35 h par semaine

L'agent peut être amené à travailler en dehors des horaires définis ci-dessus et aussi les soirs, les week-end et jours fériés et en fonction des horaires des spectacles.

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du Cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux ou les agents non titulaires en fonction, étant précisé que les candidatures des titulaires seront examinées en priorité, intéressés par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature (sous couvert de leur Chef de service pour les candidatures internes) : **lettre de motivation + CV obligatoire** ; à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences.

Le Directeur Général des Services,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.